

CADRE 1 : IDENTIFICATION	
LOCALISATION DU TERRAIN Adresse: Cadastre (numéros de sections et parcelles):	<p style="text-align: center;">Les Pendants Est 77167 BAGNEAUX-SUR-LOING</p> <p style="text-align: center;">AM35, AM35, AN25</p>
DEMANDEUR DU CERTIFICAT: Identité: Adresse:	<p style="text-align: center;">Madame COSTA Sylvie SCP COSTA ET MUROT</p> <p style="text-align: center;">6 Rue des Chèvres 45210 FERRIERES EN GATINAIS</p>

CADRE 2 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du : 05/05/2023
<input checked="" type="checkbox"/> - Demande formulée en vue de connaître les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain. (art. L.410-1.1 ^{er} alinéa du code de l'urbanisme).

CADRE 3: NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/04/2018, Le terrain est situé en zone A du PLU (parcelle AN 25) et en zone Nf du PLU (parcelle AM35)

CADRE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DENSITE (surfaces mentionnées au m²)				
Superficie du terrain de la demande Sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur	Surface de plancher ^① susceptible d'être édifiée ^② (pour le cas où la demande porte sur une opération déterminée)	Surface de plancher ^① des bâtiments existants (Sb)	Surface de plancher ^① résiduelle disponible	Surface de plancher ^① maximale reconstructible si les bâtiments existants sont démolis
Parcelle AN 25 : 1264,00 m ²	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Parcelle AM 35 : 1101,00m ²	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
^① Surface de plancher (voir la définition sur la demande de certificat d'urbanisme). ^② Calculée par application du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) à la superficie du terrain (s'il existe un C.O.S.). Le demandeur est avisé que l'utilisation effective de la Surface de plancher disponible n'est possible que si le projet respecte les servitudes d'utilité publique et les règles d'urbanisme applicables à l'état de propriété.				

CADRE 5: NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN
La parcelle AN 25 est concerné par le retrait de 50m des lisières de forêt. La parcelle AN 25 est compris dans un espace boisé classé. La parcelle AN 25 est située dans le périmètre de protection des monuments historiques. Les parcelle AN 25 et AM 35 sont comprises dans une zone spéciale de recherche et d'exploitation de carrière.

CADRE 8 : OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

CADRE 9 : REPOSE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Sans objet

CADRE 10 : ACCORDS OU AVIS NÉCESSAIRES (pour le cas où la demande porte sur une opération déterminée)

Sans objet

CADRE 11 : FORMALITES ADMINISTRATIVES PREALABLES A L'OPERATION
(pour le cas où la demande porte sur une opération déterminée)

Sans objet

Le présent certificat comprend 4 pages.

Fait à BAGNEAUX-SUR-LOING, le 22 mai 2023

Le Maire,



Copie du certificat est adressé au propriétaire du terrain lorsque la demande n'émane ni de lui-même, ni de son mandataire.

Le présent certificat est transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du code de l'urbanisme.